



PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MARS 2024

Date de convocation..... 27 février 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 du mois de mars à vingt heures se sont réunis à la mairie de La Bernardière les membres du Conseil municipal de la Commune de LA BERNARDIERE, dûment convoqués le 27 février 2024, sous la présidence de Monsieur Claude DURAND, Maire de LA BERNARDIERE.

Présent(s) : DURAND Claude, Maire ; DOUILLARD Béatrice, FIGUREAU Luc, GRIFFON Vincent, LORIOU Sylvie, adjoints ; BERANGER Thomas, BLOUIN Christelle, CASSERON Samuel, CHARRIER Alban, DOUILLARD Jean-Louis, DOUILLARD Stéphanie, FRESNEAU Karine, KEMPF Gérard, MAUDET Benoit, ROBIN Fanny, SECHER Isabelle, TIJOU Audrey, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : CHASSAGNE Hyacinthe, LE TRIONNAIRE May-Line ; conseillers municipaux

Absents représentés : -

Le Conseil a choisi, à l'unanimité, pour secrétaire Fanny ROBIN.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

L'ordre du jour de la séance du 14 mars 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 février 2024 a été approuvé à l'unanimité.

PARTIE 1 : SUJETS NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATIONS

→ *Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales et transmises avec la convocation au présent conseil :*

Table des décisions du Maire

N° Décision	Date	Objet
D2024_01	08/02/2024	Droit de préemption urbain : DIA n°001 parcelle C502 11 route de Château de la Pénissière
D2024_02	14/02/2024	Droit de préemption urbain : DIA n°002 parcelle A364 24 rue de la Croix du Houx
D2024_03	23/02/2024	Droit de préemption urbain : DIA n°003 parcelles B477-B479 17 rue de l'Avenir

PARTIE 2 : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Claude Durand ouvre la séance du Conseil municipal à 20h02 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers présents dans la salle du Conseil Municipal. Il rappelle que le débat des orientations budgétaires a été présenté lors du Conseil municipal du 15 février dernier en précisant une augmentation des charges et une stagnation des recettes. Une augmentation due à la hausse continue des coûts à caractère général suite à l'inflation dont notamment de l'énergie.

Rapporteur Claude DURAND, Maire

1. **Vote du Compte Financier Unique**

Reçu en préfecture le 15/03/2024 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-218500213-20240314-D2024_12-DE

Présents : 17 Votes : 16

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le budget général de l'exercice 2023 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte financier unique de 2023 dressé par Monsieur le Trésorier :

- budget général de la commune
- budget patrimoine immobilier commercial
- budget le Verger
- budget les Hauts de la Prairie
- budget impasse du Pas Clissonnais
- budget les Hauts du pas clissonnais

Il fait part également des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats.

Débat : Néant

Après s'être assuré, que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes dressés par Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2023 pour l'ensemble des budgets précités, visés et certifiés par Monsieur le Maire n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Rapporteur Béatrice DOUILLARD, 1ère adjointe

Madame Béatrice DOUILLARD, première adjointe, présente aux membres du Conseil Municipal le compte financier unique par Monsieur le Maire pour l'exercice 2023, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET GENERAL	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses exercice	1 083 782.45 €	1 494 219.29 €	2 578 001.74 €
Recettes exercice	1 383 087.11 €	731 978.79 €	2 115 065.90 €
SOUS-TOTAL EXERCICE	299304.66 €	-762 240.50 €	-462 935.84 €
Résultats antérieurs reportés	201 544.45 €	810 965.72 €	1 012 510.17 €
TOTAL	500 849.11 €	48 725.22 €	549 574.33 €

PATRIMOINE IMMOBILIER COMMERCIAL	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses exercice	11 065.84 €	563 321.31 €	574 387.15 €
Recettes exercice	23 082.56 €	864 579.00 €	887 661.56 €
SOUS-TOTAL EXERCICE	12 016.72 €	301 257.69 €	313 274.41 €
Résultats antérieurs reportés	12 697.24 €	-508 765.07 €	-496 067.83 €
TOTAL	24 713.96 €	-207 507.38 €	-182 793.42 €

<u>VERGER</u>	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses exercice	136 430.38 €	0 €	136 430.38 €
Recettes exercice	0 €	0 €	0 €
SOUS-TOTAL EXERCICE	-136 430.38 €	0 €	-136 430.38 €
Résultats antérieurs reportés	250 668.99 €	0€	250 668.99 €
TOTAL	114 238.61 €	0 €	114 238.61 €

<u>LES HAUTS DE LA PRAIRIE</u>	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses exercice	76 608.67 €	0 €	76 608.67 €
Recettes exercice	0 €	0 €	0 €
SOUS-TOTAL EXERCICE	-76 608.67 €	0 €	-76 608.67 €
Résultats antérieurs reportés	154 736.21 €	0€	154 736.21 €
TOTAL	78 127.54 €	0€	78 127.54 €

<u>IMPASSE DU PAS CLISSONNAIS</u>	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses exercice	0 €	0 €	0 €
Recettes exercice	0 €	0 €	0 €
SOUS-TOTAL EXERCICE	0 €	0 €	0 €
Résultats antérieurs reportés	50 712.63 €	0 €	50 712.63 €
TOTAL	50 712.63 €	0 €	50 712.63 €

<u>HAUTS DU PAS CLISSONNAIS</u>	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses exercice	30 452.38 €	30 452.38 €	60 904.76 €
Recettes exercice	30 452.38 €	22 207.38 €	52 659.76 €
SOUS-TOTAL EXERCICE	0 €	-8 245.00 €	-8 245.00 €
Résultats antérieurs reportés	0 €	-22 207.38 €	-22 207.38 €
TOTAL	0 €	-30 452.38	-30 452.38 €

Débat : Néant

Monsieur le Maire quitte la séance du Conseil Municipal, confiant la présidence de celui-ci à Monsieur Luc FIGUREAU, deuxième adjoint.

Il est proposé au Conseil municipal de voter le Compte Financier Unique.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le Compte Financier Unique dressés par Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2023 pour l'ensemble des budgets précités, viés et certifiés par Monsieur le Maire n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Rapporteur Béatrice DOUILLARD, 1ère adjointe

2. Affectation des résultats 2023

Reçu en préfecture le 15/03/2024 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-218500213-20240314-D2024_13-DE

Présents : 17 Votes : 17

Après avoir repris place au sein de l'Assemblée, Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour l'adoption du Compte Financier Unique 2023.

Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice 2023, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2023 aux budgets primitifs 2024 des budgets comme suit :

Budget général de la commune

AFFECTATION	MONTANT
R001 (recettes investissement)	48 725.22 €
R1068 (recettes investissement)	300 000.00 €
R002 (recettes fonctionnement)	849.11 €

Budget patrimoine immobilier commercial

AFFECTATION	MONTANT
D001 (dépendes investissement)	-207 507.38 €
R1068 (recettes investissement)	5 000.00 €
R002 (recettes fonctionnement)	19 713.96 €

Budget le Verger

AFFECTATION	MONTANT
D001 (dépendes investissement)	0 €
R1068 (recettes investissement)	0 €
R002 (recettes fonctionnement)	114 238.61 €

Budget les hauts de la Prairie

AFFECTATION	MONTANT
D001 (dépendes investissement)	0 €
R1068 (recettes investissement)	0 €
R002 (recettes fonctionnement)	78 127.54 €

Budget impasse du Pas Clissonnais

AFFECTATION	MONTANT
D001 (dépendes investissement)	0 €
R1068 (recettes investissement)	0 €
R002 (recettes fonctionnement)	50 712.63 €

Budget les hauts du Pas Clissonnais

AFFECTATION	MONTANT
D001 (dépendes investissement)	-30 452.38 €
R1068 (recettes investissement)	0 €
R002 (recettes fonctionnement)	0 €

Monsieur le Maire présente la dette du budget général qui est en baisse. Concernant le budget PIC, il indique que ce dernier est compensé sur plusieurs années. Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil sur la fin de la dette en 2028.

Débat : Néant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2023 aux budgets primitifs 2024.

3. Participation du budget général au CCAS de la commune de la Bernardière

Reçu en préfecture le 15/03/2024 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-218500213-20240314-D2024_14-DE

Présents : 17 Votes : 17

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée le versement d'une subvention d'équilibre de 4 000 € au CCAS de La Bernardière pour lui permettre d'exercer pleinement les missions qui lui ont été confiées dans les domaines de l'action sociale et de la santé. (Colis de Noël, chandeleur et aides attribuées à des familles en difficultés).

Débat : Néant

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 4 000 € au CCAS de la commune de La Bernardière.

Rapporteur Claude DURAND, Maire

4. Versement d'une subvention du budget général au budget patrimoine immobilier commercial

Reçu en préfecture le 15/03/2024 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-218500213-20240314-D2024_15-DE

Présents : 17 Votes : 17

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée le versement d'une subvention de 100 000 € au budget patrimoine immobilier pour lui permettre de mettre en œuvre les dépenses nécessaires à son bon fonctionnement qui seront prévues au budget primitif 2024 avec l'objectif de :

- contribuer à l'effort collectif de participation à l'attractivité du territoire et à la revitalisation du centre bourg (aides de l'état, de la Région, de l'intercommunalité sur une opération d'environ 1 000 000 €) ;
- nouvelle répartition du fonds de concours TDM pour un fléchage plus équilibré entre les différents programmes.

Débat : Néant

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 100 000 € au budget patrimoine immobilier commercial.

Rapporteur Béatrice DOUILLARD, 1^{ère} adjointe

5. Fixation des taux d'imposition 2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-218500213-20240314-D2024_16a-DE

Présents : 17 Votes : 17

Madame Béatrice DOUILLARD, première adjointe en charge notamment des finances, rappelle que les taux n'ont pas augmentés depuis 2016. L'augmentation des charges depuis la reprise de l'inflation et la recherche d'équilibre entre le recours à l'usager et le contribuable conduit à la proposition d'une légère adaptation sur le foncier bâti de 0.97 points. Cette revalorisation permet également de se rapprocher de la moyenne de la fiscalité des communes du territoire afin de ne pas être trop pénalisé sur un des critères essentiels du calcul de la solidarité intercommunale.

Pour 2024, la commission gestion des services, finances et affaires scolaires réunie les 19 février 2024 propose au Conseil Municipal propose les taux d'imposition suivants :

Rappel des taux depuis 2016 :

- Taxe s/ Foncier Bâti : 33,47 %,
- Taxe s/ Foncier non bâti : 45,29 %
- Taxe d'habitation RS : 18,09 %

Proposition des taux pour l'année 2024 :

- Taxe s/ Foncier Bâti : 34,44 %,
- Taxe s/ Foncier non bâti : 45,29 %
- Taxe d'habitation RS : 18,09 %

Ainsi pour info pour 2024 :

Total ressources fiscales prévisionnelles = 558 265 € :

→ TF et TH : 408 662 €

→ Effet du coefficient correcteur : 149 603 € (pour corriger les recettes de la TFPB après transfert de la part communale)

Débat : Monsieur le Maire précise que les taux sont dans la moyenne du territoire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les taux d'imposition suivants pour l'année 2023 soit :

Taxe foncière bâtie	Taxe foncière non bâtie	Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires
34.44 %	45.29 %	18.09 %

6. Vote des budgets primitifs 2024

Monsieur le Maire et Béatrice DOUILLARD commentent les hypothèses de budgets primitifs 2024 qui ont été étudiées par la commission gestion des services, finances et affaires scolaires dans sa séance du 19 février 2024 et qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Ils rappellent que les budgets primitifs 2024 comportent les restes à réaliser 2023 et la reprise des résultats de l'exercice 2023 selon la situation.

A l'appui du diaporama, une présentation générale des budgets est proposée à l'Assemblée en évoquant les principaux programmes d'investissement qui seront lancés ou poursuivis cette année.

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE-14300 :

Reçu en préfecture le 15/03/2024 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-218500213-20240314-D2024_17-DE

Présents : 17 Votes : 17

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 609 144.11 €	1 609 144.11 €
Section d'investissement	1 846 615.22 €	1 846 615.22 €

Débat : Monsieur Durand précise que la commune a bénéficié de nombreuses subventions pour les projets menés et en cours.

BUDGET PATRIMOINE IMMOBILIER COMMERCIAL-14302 :

Reçu en préfecture le 15/03/2024 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-218500213-20240314-D2024_18-DE

Présents : 17 Votes : 17

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	64 0363.96 €	64 063.96 €
Section d'investissement	282 398.40 €	282 398.40 €

Débat : Néant

BUDGET LE VERGER-14303 :

Reçu en préfecture le 15/03/2024 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-218500213-20240314-D2024_19-DE

Présents : 17 Votes : 17

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	114 238.61 €	114 238.61 €
Section d'investissement	- €	- €

Débat : Néant

BUDGET LES HAUTS DE LA PRAIRIE-14304 :

Reçu en préfecture le 15/03/2024 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-218500213-20240314-D2024_20-DE

Présents : 17 Votes : 17

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	78 127.54 €	78 127.54 €
Section d'investissement	- €	- €

Débat : Néant

BUDGET IMPASSE DU PAS CLISSONNAIS-14305 :

Reçu en préfecture le 15/03/2024 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-218500213-20240314-D2024_21-DE

Présents : 17 Votes : 17

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	50 712.63 €	50 712.63 €
Section d'investissement	0 €	0 €

Débat : Néant

BUDGET LES HAUTS DU PAS CLISSONNAIS-14306 :

Reçu en préfecture le 15/03/2024 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-218500213-20240314-D2024_22-DE

Présents : 17 Votes : 17

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	200 000,00 €	200 000,00 €
Section d'investissement	230 452.38 €	230 452.38 €

Débat : Monsieur Douillard demande si les travaux débuteront bientôt. Monsieur le Maire lui indique que le permis d'aménager sera prochainement déposé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'ensemble des budgets primitifs de la commune tels que présentés.

MOYENS GENERAUX

Rapporteur Claude DURAND, Maire

7. Convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents

Reçu en préfecture le 15/03/2024 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture : 085-218500213-20240314-D2024_23-DE

Monsieur le Maire indique qu'à compter du 1er janvier 2025, outre la participation employeur, l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux, prévoit la couverture du risque « prévoyance » à partir d'un contrat collectif à adhésion obligatoire. Cet accord doit faire l'objet d'une la transposition normative. Dès que cette transposition en droit sera effective (cela est attendu dans le courant de l'année 2024), cela actera la disparition du dispositif de labellisation et des contrats collectifs à adhésion facultative pour la couverture des risques incapacité et invalidité.

Dans ce cadre et compte tenu de la complexité et de l'expertise imposées par la mise en place de conventions de participation en prévoyance pour une collectivité, les Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, après une analyse approfondie menée depuis le mois de juillet 2023, ont décidé d'engager un marché au niveau régional. Celui-ci permettra de proposer à l'ensemble des employeurs publics de la région une offre performante et adaptée dans le domaine de la prévoyance, à compter du 1er janvier 2025.

Dans cette perspective, le Centre de gestion de la Vendée et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire se sont engagés dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de leur ressort un accompagnement de haut niveau sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérents à la Protection Sociale Complémentaire.

Ainsi, le Centre de gestion de la Vendée et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire piloteront l'ensemble du processus, tant pour ce qui concerne le dialogue social et l'animation de l'instance paritaire régionale, que la définition des garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, la rédaction des projets d'accords collectifs, la mise en place de la gestion des prestations et le suivi et le pilotage des contrats dans le temps, au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, ainsi que des agents assurés.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et par là-même de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps.

Enfin, le Centre de gestion de la Vendée et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire sont parmi les tous premiers centres de gestion à initier cette démarche, ce qui constitue un gage de compétitivité pour les collectivités territoriales et établissements publics qui adhéreront à la consultation.

Le Maire informe les membres de l'assemblée que le conseil d'administration du Centre de gestion de la Vendée, par délibération du 30 janvier 2024, a autorisé la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire en vue de lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1er janvier 2025

Débat : Néant

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve et donne mandat au Centre de Gestion de la Vendée pour la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

PARTIE 3 : INFORMATIONS DIVERSES

- 1. Commune nouvelle
- 2. MAM
- 3. Mondial du foot
- 4. Point RH

Monsieur le Maire lève la séance à 21h35

DELIBERATIONS

2024-12	Approbation du Compte Financier Unique 2023
2024-13	Affectations des résultats 2023
2024-14	Participation du budget général au CCAS de la commune de la Bernardière
2024-15	Versement d'une subvention du budget général au budget patrimoine immobilier commercial
2024-16	Fixation des taux d'imposition 2024
2024-17	Vote du budget primitif 14300 budget général de la commune
2024-18	Vote du budget primitif 14302 budget pic
2024-19	Vote du budget primitif 14303 budget le verger
2024-20	Vote du budget primitif 14304 budget les hauts de la prairie
2024-21	Vote du budget primitif 14305 budget impasse du pas clissonnais
2024-22	Vote du budget primitif 14306 budget les hauts du pas clissonnais
2024-23	Mandat CDG - Conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents

Claude DURAND,
Maire.



Fanny ROBIN,
Secrétaire de séance.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.